

Élections du 18 mars 2014
Commission de la formation
et de la vie universitaire
Collège des usagers

Section Droit Economie Gestion

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

Vu les articles L712-1 et suivants, L719-1, L 953-2 et D 719-1 à D719-40 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud ;

Vu la décision 2014-5 portant organisation des élections aux trois conseils ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Considérant que les élections du collège des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire, qui se sont déroulées le 18 mars 2014 font apparaître, sur les procès-verbaux de dépouillement, les résultats suivants :

Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires/ 4 suppléants

Nombre total d'inscrits : 7895

Nombre total de votants : 970

Nombre total de bulletins nuls : 20

Nombre total de suffrages exprimés : 950

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
UNEF ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES	288
BOUGE TON CAMPUS AVEC LES ASSOC PARIS –SUDIENNES	274
AS MOVE	234
UNI-MET : MERITE & EXCELLENCE	154

Considérant que le quotient électoral est de $950/4 = 237.5$

Il convient d'attribuer :

- 1 siège à la liste « UNEF et associations étudiantes »
- 1 siège à la liste « BOUGE TON CAMPUS AVEC LES ASSOC PARIS –SUDIENNES »
- 1 siège liste « AS MOVE »
- 1 siège liste UNI-MET : MERITE & EXCELLENCE

DECIDE

Article 1er : sont proclamées élues au collège des usagers de la commission de la formation et de la vie universitaire, les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
LABRUNE Clémentine	OUARDIGHI Dimitri
CARPENTIER Laetitia	BOILEAU Corentin
CHAFEI Sami	BLADE Marion
HOROWITZ David	COURBIN Louise

Article 2 : La directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision.

Les réclamations ou contestations relatives à la préparation, au déroulement des opérations de vote ainsi qu'à la proclamation des résultats devront être déposées au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de saint Cloud 78011 VERSAILLES).

Fait à Orsay, le **21 MARS 2014**

Professeur Jacques BITTOUN

PRESIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex